

A decorative graphic consisting of several semi-transparent, overlapping squares in shades of red and pink, arranged in a scattered pattern.

DATAtourisme

La plateforme nationale de l'information touristique en Open Data

DE QUOI S'AGIT-IL ?

DATAtourisme est un dispositif national porté par la Direction Générale des Entreprises, en partenariat avec le réseau Tourisme & Territoires, et co-construit avec les réseaux des offices de tourisme de France et des comités régionaux du tourisme, visant à **faciliter l'accès aux données publiques d'information touristique**, au moyen d'une plateforme Open Data et de l'animation d'une communauté d'utilisateurs.

QUELS SONT LES UTILISATEURS DE DATATOURISME ?

- Les **Producteurs** de données touristiques publiques : Offices de Tourisme, Agences Départementales, Comités Régionaux du Tourisme.
- Les **Ré-utilisateurs** de ces données : start-up, entreprises, collectivités, ...

COMMENT FONCTIONNE LA PLATEFORME ?

1. La plateforme agrège les données produites par les acteurs touristiques territoriaux et diffusées dans plus de 35 bases de données locales (les Réseaux et Systèmes d'Information Touristique, ou SIT)
2. Une fois collectées, les données sont normalisées dans un format et un vocabulaire unique et stockées sur la plateforme www.datatourisme.gouv.fr
3. Les données sont mises à disposition des ré-utilisateurs en Open Data sous licence ouverte

➡ L'utilisation de la plateforme est **gratuite pour tous les types d'utilisateurs**

QUELLES SONT LES DONNÉES CONCERNÉES ?

- Des données de type **événements et points d'intérêt touristique (POI)** sur l'offre « à voir, à faire » des territoires
- Un **périmètre national** : France métropolitaine et Outre-Mer
- De l'information **brute et normalisée**, permettant une interopérabilité maximale
- Un dispositif qui repose sur des **données qualifiées** :
 - ✓ Collectées au plus proche du terrain par des **organismes qualifiés**
 - ✓ Mises à jour **quotidiennement**
 - ✓ Accessibles dans un **format homogène et interopérable**, grâce à l'[ontologie DATAtourisme](#)
 - ✓ Définies selon des **critères d'alignement communs** permettant une homogénéité de la donnée collectée et une exploitation facilitée

UNE ALIMENTATION PROGRESSIVE DE LA PLATEFORME

La plateforme www.datatourisme.gouv.fr a été mise en service au mois de décembre 2017. Son alimentation se fait progressivement, selon l'appréciation des producteurs de données concernés et le phasage d'alignement préconisé :

Catégories prioritées dès le lancement du dispositif :

- ✓ Évènements
- ✓ Patrimoine naturel et culturel
- ✓ Sites sportifs et de loisirs
- ✓ Visites et activités

Catégories à compléter en 2019 :

- ✓ Restauration
- ✓ Hébergements
- ✓ Commerces
- ✓ Services pratiques
- ✓ Itinéraires

Début juin 2019, la plateforme www.datatourisme.gouv.fr agrégeait près de **300 000 POI** répartis à travers la France et plus de **5 000** utilisateurs. De premiers usages des données se dessinent autour de solutions de cartographie et d'intelligence artificielle...

DÉJÀ DE NOUVELLES ÉVOLUTIONS APPORTÉES

Optimisation des premiers usages

- Internationalisation de la plateforme (de premières données FR/EN)
- Ouverture d'un [espace support](#) accessible depuis le compte Diffuseur pour faciliter l'utilisation du dispositif
- Publication de l'intégralité du flux sur le portail Data.gouv.fr avec une possibilité de prévisualiser les jeux de données DATAtourisme

Une nouvelle version de l'ontologie

- **Actualisation** et ajouts de termes manquants
- Création de nouvelles catégories de données permettant d'**enrichir l'expérience de séjour** (commerce, artisanat, services pratiques)
- Ajout de nouvelles catégories de données liées à la filière du **tourisme à vélo**

DANS LA PRATIQUE, POUR ALLER PLUS LOIN...

👉 VOUS ÊTES PRODUCTEUR DE DONNÉES TOURISTIQUES

QUI PEUT ENVOYER SES DONNÉES ?

La v.1 de la plateforme www.datatourisme.gouv.fr peut être alimentée par les organismes institutionnels chargés de collecter l'information touristique locale au sein d'un Système d'Information Touristique (SIT). Il s'agit des Offices de Tourisme (OT), Agences et Comités Départementaux du Tourisme (ADT), et Comités Régionaux du Tourisme (CRT) mais également de tout autre producteur de **données touristiques publiques** œuvrant à l'échelle territoriale ou nationale.



Et les producteurs privés ?

A ce jour, seuls les producteurs de données institutionnels peuvent diffuser leurs informations via le dispositif DATA-tourisme. Cependant, la plateforme prévoit d'évoluer techniquement pour s'ouvrir à d'autres acteurs touristiques issus du secteur privé voire agréger d'autres types de données.

POURQUOI ALIMENTER LA PLATEFORME DATATOURISME ?

- ✓ En publiant vos données en Open Data via la plateforme www.datatourisme.gouv.fr, vous contribuez à la définition d'un écosystème national ambitieux visant à renforcer l'**attractivité des destinations françaises** et au développement de **services touristiques innovants**.
- ✓ La plateforme www.datatourisme.gouv.fr permet aux territoires de répondre par étape aux nouvelles **obligations réglementaires** d'ouverture des données émanant des collectivités, grâce à un dispositif national mutualisé, porté par l'État.
- ✓ En offrant une vitrine nationale à l'offre touristique des destinations, la plateforme www.datatourisme.gouv.fr participe à engager **un cercle vertueux dans l'amélioration de la fiabilité et la qualité des données** saisies localement.

COMMENT PROCÉDER ?

1. Le producteur sélectionne les données qu'il souhaite mettre en Open Data
2. L'envoi des données vers la plateforme www.datatourisme.gouv.fr peut être centralisé à l'échelle de chaque SIT et effectué par un « référent DATAtourisme » désigné au niveau départemental ou régional
3. Chaque « référent DATAtourisme » accède à la plateforme via un compte « Producteur », créé par la DGE
4. A sa première connexion, le « référent » accepte les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme
5. Il paramètre alors les correspondances entre son dictionnaire local (thésaurus) et l'ontologie nationale : c'est le *mapping* des vocabulaires
6. Il envoie les jeux de données présélectionnés par les producteurs au **format XML**
7. Il effectue ensuite un second paramétrage pour identifier chaque critère d'information à diffuser (dates, catégories, géolocalisation, ...)
8. Une fois que les flux de données sont paramétrés par l'utilisateur, les mises à jour quotidiennes sont automatisées par la plateforme www.datatourisme.gouv.fr
9. Le référent peut ajouter des données ou modifier ses flux disponibles à tout moment.

QUELS CRITÈRES FAUT-IL SÉLECTIONNER ?

DATAtourisme est un dispositif souple et évolutif. Chaque territoire garde la main sur ses données et décide à son rythme d'ouvrir ses informations touristiques qu'il souhaite diffuser en Open Data sur www.datatourisme.gouv.fr.

Seule la composition minimale d'un point d'intérêt a été définie afin de garantir une qualité de l'information :

Champs minimum OBLIGATOIRES :

- ✓ Titre
- ✓ Catégorie (concert, monument, plage...)
- ✓ Géolocalisation : latitude + longitude
- ✓ Code INSEE
- ✓ Une date de début et de fin (pour les évènements)
- ✓ Descriptif court - basique (FR)
- ✓ Adresse postale complète
- ✓ Désignation du fournisseur de l'information
- ✓ Date de mise à jour des informations

Champs complémentaires RECOMMANDÉS :

- ✓ Moyens de communication (mail, téléphone, URL)
- ✓ Thème(s) et audience(s)
- ✓ Informations tarifs / gratuité
- ✓ Périodes d'ouverture (interopérables *)
- ✓ Horaires d'ouverture (interopérables *)
- ✓ Marques et labels
- ✓ Accès (routes, transports)
- ✓ Equipements et services
- ✓ Langues parlées sur place
- ✓ Au moins un visuel par POI (accompagné de son copyright)

** Interopérable signifie ici « lisible et exploitable par une machine »*

...Et toute autre information présente dans le dictionnaire DATAtourisme...

QUELS SONT LES PRÉREQUIS A RESPECTER POUR ENVOYER SES DONNÉES ?

- **LEGITIMITÉ** : disposer des droits adéquats de mise à disposition des informations
- **MISES À JOUR** : solliciter ses partenaires locaux et/ou vérifier les informations au moins une fois par an
- **QUALITÉ** : chaque point d'intérêt dispose des informations minimales requises et est systématiquement vérifié par un organisme qualifié
- **TRAÇABILITÉ** : chaque contributeur est identifié
- **MODÉRATION** : les signalements d'erreurs ou anomalies sont systématiquement vérifiés par les producteurs



Plus la donnée disponible sera qualifiée et riche, plus les usages seront importants !

👉 VOUS ÊTES RÉUTILISATEUR DE DONNÉES TOURISTIQUES

POURQUOI TÉLÉCHARGER LES DONNÉES DE LA PLATEFORME DATATOURISME ?

La plateforme www.datatourisme.gouv.fr vous permet de :

- ✓ Accéder gratuitement à des informations fiables, qualifiées et à jour, produites **au plus près du terrain** par les professionnels du tourisme (tiers de confiance)
- ✓ Alimenter vos projets et services numériques avec des **données interopérables et normalisées**
- ✓ Bénéficier d'un **point d'accès national unique** pour exploiter toute la donnée touristique produite dans les territoires.

QUI PEUT RÉUTILISER LES DONNÉES SUR DATATOURISME ?

Toute personne morale ou physique acceptant les conditions générales d'utilisation de la plateforme et les termes de la [Licence ouverte Etalab 2.0](#)

COMMENT PROCÉDER ?

Le ré-utilisateur crée son **compte en ligne**

Il accepte les **CGU** et les termes de la licence ouverte

Il peut immédiatement commencer à **paramétrer** ses jeux de données et **exploiter** les données en respectant les termes de la licence ouverte.



À noter

Il est également possible de télécharger les principaux critères de description des POI au format CSV simplifié sur le portail Data.gouv.fr

DATAtourisme est un projet animé par la DGE depuis 2016, en partenariat avec le réseau Tourisme & Territoires qui a bénéficié du soutien du Programme des Investissements d’Avenir et de la Mission Etalab.

L’ontologie DATAtourisme a été définie par la société PERFECT MEMORY et la plateforme a été développée par la société CONJECTO. Elle est hébergée par la société IKOULA, partenaire officiel de la DGE depuis le lancement du projet.

Le déploiement de DATAtourisme à l’échelle nationale s’inscrit parmi les mesures stratégiques du Gouvernement en faveur de la structuration du tourisme validées dans le cadre du Conseil Interministériel du Tourisme.

Pour plus d’informations :

contact@datatourisme.fr



©DGE – Juin 2019

www.datatourisme.gouv.fr